



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°7

Lot n° : **1b**

Intitulé : **VRD – ESPACES VERTS**

TITULAIRE du MARCHE

DECREMPS BTP

326, Rue de Pierre Longue

74 800 AMANCY

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

OCTOBRE 2025

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne
habilitée à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

DECREMPS BTP
326, Rue de Pierre Longue
74 800 AMANCY

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 1b	Intitulé : VRD – ESPACES VERTS
--------------------	---------------------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT :	427 996, 85 €HT
TVA (20%) :	85 599, 37 €
Montant TTC :	513 596, 22 € TTC

Montant du marché :	301 256, 85 €HT	Initial
	427 996, 85 €HT	Après avenant n°1
	427 996, 85 €HT	Après avenant n°2 (PSE)
	451 228, 48 € HT	Après avenant n°3
	456 433,48	Après avenant n°4
	478 845,48	Après avenant n°5
	486 340,73	Après avenant n°6

Article 5 – Objet de l'avenant n°7

Le présent avenant n°6 a pour objet de prendre en compte des prestations complémentaires concernant :

- La finition en enrobé pour les chemins de circulation des cours de padel intérieurs;
- Le repérage et le carottage des réservations pour les équipements sportifs du tennis à travers l'enrobé;
- L'enfouissement des réseaux nécessaire au contrôle d'accès des padels suite à la modification de l'emplacement de la porte principale.

Le montant proposé par le titulaire pour ces prestations supplémentaires est de : 14 428,95 € HT

La modification concernant les cours de padel, elle sera prise en charge à 100% par la communauté de communes.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 6 – Montant et Incidence financière de l'avenant n°7 sur le marché

Désignation	Montant € HT
Zone padel/tennis intérieure - Prestations complémentaires (selon FTM 1B-06 du maître d'œuvre jointe en date du 24/10/2025)	14 428,95

Montant € HT	14 428,95
TVA 20%	2 885,79
Montant € TTC	17 314,74

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	14 428,95	2 885,79	17 314,74
Moins-values	0	0	0

Montant de l'avenant n°7	14 428,95	2 885,79	17 314,74
Evolution du montant du marché	+3,37%		
Variation cumulée du marché	+17 % (PSE intégrée au montant initial)		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°7

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial suite avenant n°6	486 340,73	97 268,15	583 608,88
Montant de l'avenant n°7	14 428,95	2 885,79	17 314,74

Nouveau montant du marché	500 769,68	100 153,94	600 923,62
----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Article 8 – Base légale de l’avenant n°7

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1, R.2194-2 et R. 2194-5 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Signature du titulaire du marché

A, le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'Ouvrage :

Le présent avenant est ACCEPTE

Commune de REIGNIER-ESERY
Le Maire

Fait à REIGNIER-ESERY, le / /

Autorisé par délibération du / /

Notifié à l'entreprise titulaire le / /